

Communiqué information réglementée

Paris, le 19 mai 2022

Mise à disposition du premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE informe que le premier amendement au document d'enregistrement universel 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19 mai 2022 sous le n° D. 22-0135-A01.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il peut être également consulté à la rubrique « Résultats et publications » de l'espace « Investisseur » du site internet du Groupe BPCE

<https://groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference>